**ANNEXE 31**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Description de fonction |
| **Dir-PC-Ops** |
| **Objectif** | Assurer la coordination opérationnelle multidisciplinaire sur le terrain lors d’incidents de grande ampleur et de situations d’urgence dès que des mesures de coordination s’imposent pour gérer les situations d’urgence. Prendre l’entière responsabilité de la coordination des opérations et assurer la coordination stratégique jusqu’à ce que l’autorité compétente en notifie la reprise à son niveau ou au niveau national. Garantir la communication entre le PC-Ops et le comité de coordination. . |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | **Finalités-clés**1. Coordinateur multidisciplinaire

Intervenir comme coordinateur multidisciplinaire lors des interventions nécessitant une coordination entre plusieurs disciplines. Tâches possibles (non limitatives):* Mettre en place et diriger le poste de commandement opérationnel.
* Coordonner les secours multidisciplinaires.
* Coordonner la politique jusqu’à ce que l’autorité compétente lui en notifie la reprise à son niveau ou au niveau national. Utiliser la centrale d’urgence 112 compétente comme centre de communication principal pour alerter et envoyer les acteurs compétents sur les lieux de la situation d'urgence, et informer la centrale d’urgence 112 de leur arrivée.
* Evaluer les risques liés à l’engagement du personnel dans l’intervention de secours et proposer les actions appropriées pour leur protection, le cas échéant sur la base des recommandations d’un conseiller spécialement désigné à cet effet. Donner des instructions sur la répartition de la zone d’intervention.
* Avertir et conseiller le niveau politique.
* Prendre toutes les mesures pour organiser le fonctionnement du PC-Ops et déterminer quelles personnes y ont accès.
* Rédiger régulièrement des rapports de situation aux autorités compétentes et à la centrale d’urgence 112 compétente, via le portail national de sécurité.
* Veiller à la continuité du PC-Ops (relève des membres, reprise-remise, approvisionnement,…).
* Garder un aperçu des moyens disponibles et engagés des différentes disciplines.
* Connaître les besoins des différentes disciplines.
* Organiser la communication multidisciplinaire entre les directeurs des disciplines concernées et les autres membres du PC-Ops.
* Déterminer les modalités d’accès des tiers aux différentes zones.
* Délimiter une zone judiciaire en concertation avec l’autorité judiciaire, si celle-ci en fait la demande, cette zone ne peut être levée qu’après autorisation de l’autorité judiciaire.
1. Dirigeant provisoire

Le DIR-PC-Ops organise le terrain d’intervention et prend des décisions opérationnelles sur la base des avis des membres du PC-Ops. Le Dir-PC-Ops n’est pas un chef fonctionnel des membres présents mais se profile toutefois comme le dirigeant provisoire pendant la durée de sa désignation comme Dir-PC-Ops de l’incident.Tâches possibles (non limitatives):* + Fixer les priorités.
	+ Prendre les décisions sur la base de l’avis des personnes présentes.
	+ Diriger la réunion.
	+ Tenir compte du timing de réunion et du processus IBOBBO (la collecte d’informations, la représentation de la situation, la formation d’un jugement, la prise de décision, le commandement et le suivi).
	+ Si la coordination opérationnelle s’accompagne d’une coordination stratégique, conseiller les autorités compétentes.
	+ Exécuter ou faire exécuter les décisions du comité de coordination
	+ Faire fonction d’unique canal de communication multidisciplinaire entre le PC-Ops et le comité de coordination.
	+ Garantir la mise en oeuvre du livre de bord multidisciplinaire et son actualisation.
	+ Organiser un débriefing multidisciplinaire.
	+ Organiser les lieux de l’intervention et, si nécessaire, mettre en place et lever le dispositif de zonage, en assurer une bonne représentation visuelle au moyen d’une cartographie, via le portail national de sécurité.
 |
| **Place dans l’organisation ad hoc** | **La fonction a comme direction:****/****La fonction dirige :**Le Dir-PC-Ops dirige provisoirement les membres du PC-Ops. |
| **Éléments du réseau** | **La fonction reçoit des informations de** |
| Le niveau politique (bourgmestre/gouverneur/ministre) | Questions orales et écrites, avis, décisions,… |  |
| Les membres du PC-Ops | Questions orales et écrites, avis,… |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **La fonction fournit des infos à**  |
| Le niveau politique (bourgmestre/gouverneur/ministre) | Questions orales et écrites, avis,… |  |
| Les membres du PC-Ops | Questions orales et écrites, avis,… |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Autonomie** | **La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants*** + L’exécution concrète des missions qui lui ont été confiées.
	+ La coordination multidisciplinaire opérationnelle concrète.
	+ Le fonctionnement du PC-Ops.
	+ Les personnes qui peuvent être présentes au PC-Ops.

**La fonction doit demander l’autorisation pour:*** + Les décisions stratégiques prises en attendant l’installation du comité de coordination et dès que le comité de coordination est en place.
 |
| **Cadre et conditions de travail** | **Expertise technique** |
| Diplôme | Obtention et maintien d’un certificat d’aptitude de Dir-PC-Ops |
| Connaissances  | Fonction Dir-PC-Ops Team-leadershipLa fonction de responsable de la discipline (Dir-D1-4) dans le comité de coordinationDonner du feedback et tirer des leçonsHost nation support |
| Compétences | Collaboration multidisciplinairePrendre ses responsabilitésCommuniquerAnalyserJugerDéciderAxé sur les résultatsPlanifier et organiserDéléguer |
| Période d’intégration | Il est nécessaire de participer régulièrement aux exercices et recyclages multidisciplinaires |
| **Innovation** |
| Renouvellement | / |
| Exigence de la fonction | / |

Vu pour être annexé à l’arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l’arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.